



**Neuville**  
**en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille – Métropole Européenne  
de Lille

**VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du jeudi 19 octobre 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 13 octobre 2023

Secrétaire de séance : Madame Camille VYNCKIER-LOBROS

L'An deux mil vingt-trois, le dix-neuf octobre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain RIME, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (25) Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Marylène HEYE, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Maria-Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Laurent DEGRYSE, Madame Apolline ARQUIER, Monsieur Éric DOCQUIER, Madame Lilliane DENYS, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Luc LECRU, Monsieur Philippe SIX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Monsieur Jérôme LEMAY, Madame Sophie BELE, Madame Aurélie LAPERE, Monsieur Antoine MEESCHAERT, Madame Coralie PERIER, Monsieur Robin DELPLANQUE, Madame Camille VYNCKIER-LOBROS, Monsieur Gautier MIGNOT (arrivé à 19h10).

Excusé(s) ou Absent(s) : (8) Madame le Maire (pouvoir donné à Alain RIME), Monsieur Marc DUFOUR (pouvoir donné à Thierry VANELSLANDE), Madame Isabelle VERBEKE (pouvoir à Laurent DEGRYSE), Madame Sophie CANTON (pouvoir donné à Sophie BELE), Madame Anne VÉRISSIMO (pouvoir donné à Jérôme LEMAY), Monsieur Julien DEWAELE (pouvoir donné à Robin DELPLANQUE), Madame Sandra VANELSLANDE (pouvoir donné à Camille VYNCKIER-LOBROS), Monsieur Clément VERRAEST (pouvoir donné à Claudine HEYMAN).

---

**4 - TARIFICATION DES CLASSES D'ENVIRONNEMENT 2024.**

Rapport de Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, deuxième adjointe au maire chargée de l'éducation, la famille et la petite enfance :

Vu en commission générale le lundi 9 octobre 2023.

Dans la continuité de ce qui a été mis en place depuis l'année scolaire 2018/2019, la ville de Neuville-en-Ferrain souhaite poursuivre l'organisation de classes d'environnement réservées aux élèves de CM2 pour l'année scolaire 2023/2024.

Cette initiative favorise les échanges tant entre les enseignants des différents groupes scolaires publics et privés, qu'entre élèves, ces derniers ayant ainsi l'occasion d'anticiper les nouvelles connaissances qu'ils feront dans le cadre de leur rentrée au collège.

La commune a donc de nouveau lancé une procédure de consultation qui a désigné la société Evasion 78 comme prestataire chargé d'organiser le séjour pour les CM2 de Neuville-en-Ferrain. Après une première consultation infructueuse et compte tenu du nombre exceptionnellement élevé d'enfants à accueillir cette année scolaire (195 CM2 estimés) il est apparu nécessaire de scinder le séjour en deux périodes afin d'accueillir, dans les meilleures conditions, cet effectif conséquent :

Les classes d'environnement se dérouleront donc en deux séjours dans les Vosges :

Du 18 au 22 mars 2024 et du 25 au 29 mars 2024 sur le site de la Jumenterie à Saint Maurice sur Moselle.

Le coût du séjour s'élève à 439 € par enfant.

La commune participe financièrement aux frais de séjour et de transport des élèves habitant la ville de Neuville-en-Ferrain dans la limite de 220 euros par élève neuvillois, soit 50 % du prix du séjour et il sera demandé aux familles de financer le complément (soit 219 €) tandis que les non-neuvillois devront prendre en charge le prix coûtant.

Les familles qui en feront la demande auront la possibilité de procéder au règlement en 3 versements, devant intervenir respectivement avant le 15/12/2023, le 15/01/2024 et le 15/02/2024, le parfait paiement conditionnant le départ de l'élève en classe d'environnement. La participation des familles sera encaissée par la Régie unique.

➤ **Où l'exposé de Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Par délégation du Maire,  
Alain RIME  
1<sup>er</sup> Adjoint au maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "AR", written over the typed name of the 1st Deputy Mayor.